L'ABEILLE DE LA N ORLEANS

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 16 JANVIER.

AUX CONSTRUCTEURS.

DES soumissions cachetées seront reçues au bureau de la ville de la Nlle-Orléans jusqu'au jour de Lundi prochain (18e), à midi, pour la construction d'un ABRI, sur un terrain situé sur le boulevard de Metairie, conformément aux plans et devis qui seront déposés au bureau du Deputy assistant de la ville, le 15 Janvier 1866.

Les soumissions devront être adressées au Maire de la Nlle-Orléans et porter cette inscription: Soumission pour construction un Abri au coteau de Metairie.

CAHIER DES CHARGES

Relatif à la construction d'un ABRI sur un terrain situé dans le Second District et borné par le nouveau chemin de la Metairie et les rues Canal, Metairie et Claiborne.

GRANDEURS ET DIMENSIONS.

Les fondements auront une profondeur dans le sol de quatre pieds, et seront construits en briques de bonne qualité, ayant deux pieds d'épaisseur, et seront conformes aux dimensions indiquées dans le plan.

FONDATIONS.

Les fondements devront primitivement s'élever au-dessus du sol de deux pieds et demi au moins, et seront construits en briques de bonne qualité, ayant deux pieds d'épaisseur, et seront conformes aux dimensions indiquées dans le plan.

Les fondements seront construits de manière à supporter convenablement les colonnes et les planches de la toiture, sur les côtés des bâtiments principaux, de la chapelle centrale, suivant que les dessins et plans pourront être préalablement relevés et remis dans les bureaux susdits.

TOITURES.

Les bâtiments couverts de planches de pin sec, d'un pouce d'épaisseur de bonne qualité, se touchant par les côtés et bien emplanchés par les coins. Sur ces planches reposera la couverture en ardoises anglaises, de la meilleure qualité. Les ardoises seront placées les unes dessus les autres, de manière à recouvrir quatre pouces au moins la ligne d'ardoises inférieures. Les unes et les autres seront clouées avec des clous galvanisés.

Les couvertures intérieures, et extérieures des bâtiments devront être des fermes et des dimensions marquées sur les plans sur les élévations. La menuiserie devra être de copie de la meilleure qualité, avec planches de fermeture, dans toutes les ouvertures, et portes dans les ouvertures de la chapelle centrale, et des bâtiments latéraux, de manière à pouvoir fermer les ouvertures à volonté. Les portes devront être faites de planches de pin sec, d'un pouce d'épaisseur, et devront être clouées sur des traverses de bois de pin sec, de quatre pouces de largeur et d'un pouce d'épaisseur, et seront clouées avec des clous galvanisés.

Toutes les ouvertures extérieures du premier étage devront avoir des jalousies à l'extérieur, et seront disposées de manière à pouvoir être closes.

Toutes les portes auront trois paires de bons à battants, en bronze et vitres, et finies d'après le dessin No. 3.

Les châssis, les seuils des fleurs d'alentour et les portes auront les meilleures dimensions et seront de copie de 1 pouce et demi d'épaisseur.

Tous les planchers devront être en pin jaune bien préparé, de la meilleure qualité, 6 pouces de large et 1 1/4 d'épaisseur.

Toutes les plinthes devront être exécutées en pin jaune bien préparé, de 1 1/2 de pouce d'épaisseur et 6 de large, y compris la moulure au-dessus, bien clouées sur tous les murs en bois et de 3 sur 3 pouces, posés à niveau dans la maçonnerie et bien cloués sur les solives.

Toutes les portes intérieures devront être de copie de 1 pouce d'épaisseur, il y aura une échelle qui descendra de l'étage supérieur à la chapelle.

Les trois bancs de pin jaune de la façade, seront en briques et construites sur les indications du plan.

TRAVAUX DE CHARPENTE.

Le bois de charpente employé dans toutes les parties des bâtiments sera de pin jaune bien sec, de la meilleure qualité, et devra être équarri, scié et mis en place d'une manière à obtenir et à se durcir. Les travaux de charpente seront exécutés avec les assemblages ordinaires à chaque, quarter, et fortifiés les pièces, de la même manière que par le Surintendant, d'après les plans, et signés et attestés, et ne seront mis en place que par les soins du Surintendant.

Les poteaux auront les dimensions suivantes:

Les lambourdes, 3 pouces sur 12 partout; elles seront placées à 2 pouces de distance, de centre à centre.

Chevrons et solives d'encherture—6 pouces sur 12. Placés pour, 4 pouces sur 8.

Faîtage, 2 pouces sur 8.

Les chevrons de division, 4 pouces sur 4.

Chevrons et chevrons principaux, 4 pouces sur 8.

Chevrons, 4 pouces sur 6.

Ventrières, 3 pouces sur 9, mortaisées à un pouce dans les chevrons principaux.

Arbalétriers, 3 pouces sur 6, ajustés à la profondeur d'un pouce dans les entraits.

Poteaux, filets, 4 pouces sur 6.

Les chevrons d'un et demi d'encherture seront faits de manière à laisser entre eux et les cheminées un espace de 6 pouces.

Les pieds-droits au portiques solives, 8 pouces sur 14, et seront de la meilleure qualité, et bien ajustés et chevillés.

Les lambourdes du second étage seront placées sur des trumeaux, à 16 pouces de distance, de centre à centre, selon le dessin No 4.

Toutes les portes de portes et de fenêtres seront de pin jaune bien sec, de la meilleure qualité et de première espèce.

Les cloisons seront construites de briques et de planches, et posées comme il est indiqué sur le plan.

PLATRAGE.

Tous les murs extérieurs seront recouverts trois couches de plâtre, la dernière donnera les deux côtés des murs de la chapelle, toutes les autres devront être blanchies, et les murs recevront deux couches de plâtre dont la dernière sera couchée de peinture blanche à l'huile.

VITRES.

Toutes les vitres devront être des vitres blanches américaines, sans taches, bien polies et sans ondulations de manière à ne pas nuire à la vue.

ENTOURAGES.

La façade du Canal de la Metairie sera entourée d'un grillage de fer battu, à barreaux droits de pouces, avec rondeaux à une base en briques, à deux portes de 3 pieds de large chacune.

Le grillage devra reposer sur une base en briques, de trois pieds de hauteur, fondation de quatre briques.

La surface qui s'étend de la chapelle à la rue Calhoun sera entourée des barreaux qui entourent l'île donnant sur les rues Derbigny, Metairie et Claiborne, sauf de plus forte dimension d'un pouce, selon les dessins de la porte de la façade, et comme on verra, sur le plan. Les portes seront de même dimension que celles de la façade. Le tout devra être exécuté d'après le dessin.

GOUTTIERES ET CONDUITS.

Toutes conduites et gouttières pour recevoir les eaux devront être faites de fer battu, de la meilleure qualité, avec les conversations et jardins de bois et rondeaux de même qualité et épaisseur.

CITERNES.

Six citernes de copre de 3 pouces, bien assemblés, avec fonds de fer, avec les conversations et jardins, seront placées aux quatre coins de la chapelle centrale, et auront chacune une capacité de 600 gallons chacune. Les huit citernes auront chacune 1,000 gallons chacune, et les 2 et 3 environ 1,500 gallons chacune. Les citernes recevront les eaux pluviales des toits de la chapelle et des bâtiments latéraux, et les tuyaux seront en pouce environ.

CLAUSES GÉNÉRALES.

Tous les matériaux devront être de la meilleure qualité et devront fournis par les soins de l'entrepreneur.

Tous les noms seront dans les spécifications spécifiés, mais ne pourront être jugés nécessaires par le surintendant, ou par les architectes, pour l'exécution complète et parfaite de l'ouvrage, devront être fournis sans indemnité additionnelle.

Le cautionnement de 6,000 sera requis pour l'exécution de la présente entreprise.

Tout le travail sera fait sous la surveillance de M. Louis H. Pilié (surveyor de ville) et à l'entière satisfaction de l'Administrateur de la Ville de la Nlle-Orléans et du surintendant et des architectes.

Les dessins, plans et spécifications, seront remis à l'entrepreneur.

Une dixième partie de prix du contrat, quand les fondations et les maçonneries auront été complétés et prêtes pour recevoir les solives du premier plancher.

Une autre dixième partie quand les solives auront été mises en position et les ouvertures placées dessus.

Une autre dixième partie quand les murs extérieurs seront terminés.

Une autre dixième partie quand les cloisons de briques seront terminées et placées.

Une autre dixième partie quand les fenêtres auront été placées et les portes.

Le dernier quart sera payé à la réception définitive de l'ouvrage par le surintendant sous le contrôle de la Ville, après que les travaux auront été terminés et que les dommages auront été réparés.

Toutes les plateformes de fer ouvrières pour recevoir les solives devront être de fer battu, de 6 sur 2 pouces de fer battu, et devront être placées à chaque extrémité des solives et retenues, à chaque extrémité, par deux boulons de fer.

Toutes les vis qui recevront la charpente devront être en fer battu, de 3/4 pouce de diamètre avec deux pouces de fer de 4/4 pouce d'épaisseur et un pouce de carré au bout, pour recevoir les écrous.

Les écrous auront les dimensions suivantes:

Les lambourdes, 3 pouces sur 12 partout; elles seront placées à 2 pouces de distance, de centre à centre.

Chevrons et solives d'encherture—6 pouces sur 12. Placés pour, 4 pouces sur 8.

Faîtage, 2 pouces sur 8.

Les chevrons de division, 4 pouces sur 4.

Chevrons et chevrons principaux, 4 pouces sur 8.

Chevrons, 4 pouces sur 6.

Ventrières, 3 pouces sur 9, mortaisées à un pouce dans les chevrons principaux.

Arbalétriers, 3 pouces sur 6, ajustés à la profondeur d'un pouce dans les entraits.

Poteaux, filets, 4 pouces sur 6.

Les chevrons d'un et demi d'encherture seront faits de manière à laisser entre eux et les cheminées un espace de 6 pouces.

Les pieds-droits au portiques solives, 8 pouces sur 14, et seront de la meilleure qualité, et bien ajustés et chevillés.

Les lambourdes du second étage seront placées sur des trumeaux, à 16 pouces de distance, de centre à centre, selon le dessin No 4.

Toutes les portes de portes et de fenêtres seront de pin jaune bien sec, de la meilleure qualité et de première espèce.

Les cloisons seront construites de briques et de planches, et posées comme il est indiqué sur le plan.

PLATRAGE.

Tous les murs extérieurs seront recouverts trois couches de plâtre, la dernière donnera les deux côtés des murs de la chapelle, toutes les autres devront être blanchies, et les murs recevront deux couches de plâtre dont la dernière sera couchée de peinture blanche à l'huile.

TOITURES.

Les bâtiments couverts de planches de pin sec, d'un pouce d'épaisseur de bonne qualité, se touchant par les côtés et bien emplanchés par les coins. Sur ces planches reposera la couverture en ardoises anglaises, de la meilleure qualité. Les ardoises seront placées les unes dessus les autres, de manière à recouvrir quatre pouces au moins la ligne d'ardoises inférieures. Les unes et les autres seront clouées avec des clous galvanisés. Le tout sera exécuté d'après les dessins et plans pour une largeur.

MENUISERIE.

Toutes les ouvertures intérieures, et extérieures des bâtiments devront être des fermes et des dimensions marquées sur les plans sur les élévations. La menuiserie devra être de copie de la meilleure qualité, avec planches de fermeture, dans toutes les ouvertures, et portes dans les ouvertures de la chapelle centrale, et des bâtiments latéraux, de manière à pouvoir fermer les ouvertures à volonté. Les portes devront être faites de planches de pin sec, d'un pouce d'épaisseur, et devront être clouées sur des traverses de bois de pin sec, de quatre pouces de largeur et d'un pouce d'épaisseur, et seront clouées avec des clous galvanisés.

Toutes les ouvertures extérieures du premier étage devront avoir des jalousies à l'extérieur, et seront disposées de manière à pouvoir être closes.

Toutes les portes auront trois paires de bons à battants, en bronze et vitres, et finies d'après le dessin No. 3.

Les châssis, les seuils des fleurs d'alentour et les portes auront les meilleures dimensions et seront de copie de 1 pouce et demi d'épaisseur.

Tous les planchers devront être en pin jaune bien préparé, de la meilleure qualité, 6 pouces de large et 1 1/4 d'épaisseur.

Toutes les plinthes devront être exécutées en pin jaune bien préparé, de 1 1/2 de pouce d'épaisseur et 6 de large, y compris la moulure au-dessus, bien clouées sur tous les murs en bois et de 3 sur 3 pouces, posés à niveau dans la maçonnerie et bien cloués sur les solives.

Toutes les portes intérieures devront être de copie de 1 pouce d'épaisseur, il y aura une échelle qui descendra de l'étage supérieur à la chapelle.

Les trois bancs de pin jaune de la façade, seront en briques et construites sur les indications du plan.

TRAVAUX DE CHARPENTE.

Le bois de charpente employé dans toutes les parties des bâtiments sera de pin jaune bien sec, de la meilleure qualité, et devra être équarri, scié et mis en place d'une manière à obtenir et à se durcir. Les travaux de charpente seront exécutés avec les assemblages ordinaires à chaque, quarter, et fortifiés les pièces, de la même manière que par le Surintendant, d'après les plans, et signés et attestés, et ne seront mis en place que par les soins du Surintendant.

Les poteaux